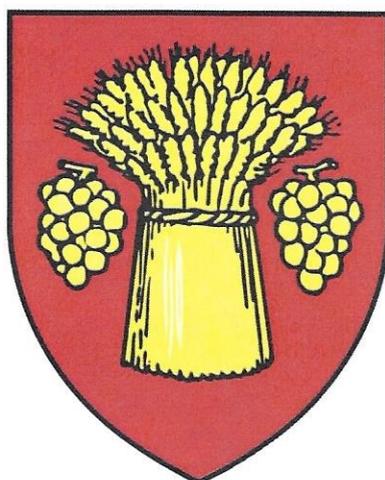


**Commune de Vich, Procès-verbal No 17, 2016/2021  
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
au forum des Pralies (bâtiment multifonctions)  
le 8 décembre 2020 à 20h00**



➤ Communications générales .....	142
➤ Assermentations .....	142
➤ Appel nominal .....	142
➤ Adoption du procès-verbal du 06.10.2020 .....	142
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé .....	142
1. Préavis N° 4/2020-2021 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 370'000 TTC en vue de la construction d'une salle de gymnastique VD3 sur la parcelle n°77 propriété de la Commune .....	143
2. Préavis N° 7/2019-2020 - Adhésion au Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 .....	147
3. Préavis n°2/2020-2021 – Révision des statuts de l'ORPC.....	149
4. Préavis N° 3/2020-2021 – Budget du ménage communal pour l'année 2021. ....	149
5. Réponse de la Municipalité à l'initiative de M. Kurt TRITTEN. ....	150
6. Nomination d'un membre pour la commission des finances ( <i>point rajouté à l'ordre du jour en séance</i> ). ....	150
7. Liste des préavis pour la séance suivante.....	151
8. Divers .....	151
➤ Communications municipales .....	151
➤ Communications du bureau.....	152
➤ Propositions individuelles .....	153
➤ Contre-Appel.....	153
➤ Clôture de la séance.....	153

## ➤ COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Le **Président**, M. Roger **BRAND** salue l'Assemblée et la Municipalité. Il salue la présence de M. **VALLAT**, de M<sup>me</sup> **Marie-Christine FRET** pour le Journal de la Côte et notre boursière communale, M<sup>me</sup> **Mathilde CHEVALLEY**. Il nous lit le courrier et la démission de M. **Stéphane BOUCHER** de la commission des bâtiments et de la commission des parcs, place de sport et cimetière. Il rappelle que lors de la prise de parole il est nécessaire de décliner son nom et prénom.

## ➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'Assemblée à se lever pour l'assermentation de M<sup>me</sup> **Maria Teresa VANANTY**, M. **David GERVAIS-KOUTANGNI** et M. **Christian BRONSIL** qui deviennent conseillers, après lecture et acceptation de la promesse.

## ➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec 44 membres présents sur 66, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

## ➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06.10.2020.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques.

*Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 3 abstentions.*

## ➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** propose de modifier cet ordre du jour en séance. Il nous faut nommer un membre pour la commission des finances et intervertir le point 4 avec le point 1, pour que M. **VALLAT** puisse quitter plus rapidement le Conseil.

M. **Charles de MESTRAL** pense que le fait de nommer un membre ce soir n'est pas correct et de mémoire se souvient de cet article dans le règlement du Conseil Général. Selon lui on ne peut ajouter à l'ordre du jour une nomination, qui demande un vote, car des membres pourraient vouloir en faire partie et sont absents ce soir. M. le **Président** explique qu'il a soumis cette demande à M<sup>me</sup> le **Préfet Chantal TURIN**, elle a répondu que la commission des finances pouvait travailler à quatre membres, mais qu'il était préférable d'être cinq et donc de faire remplacer M. **Bernard GEHRI** dans cette commission des finances

M. **Marcel BIEDERMANN** demande pourquoi M. **VALLAT** est présent ce soir ? M. le **Président** explique que M. **VALLAT** fait partie du projet et pourra présenter ce préavis et répondre aux questions. M. **Marcel BIEDERMANN** estime que sa présence n'est pas nécessaire puisque les commissions ont déjà fait leurs rapports et une séance d'information ou d'explication ce soir n'est pas nécessaire dans le cadre du Conseil Général.

M. le **Président** explique que M. **VALLAT** a été mandaté par la Municipalité et peut éventuellement répondre aux questions que les conseillers auront sur ce projet dans le préavis, après avoir entendu le rapport des commissions. M. **Mark TRITTEN** pense également la même chose et ajoute que la séance d'information doit se passer avant la séance du Conseil et pas au moment de devoir voter ce préavis, il ajoute que M. **VALLAT** n'était pas présent pour la présentation de ce préavis avec la commission des finances.

La **Syndique**, M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** souhaite intervenir, dans l'Assemblée nous entendons **NON**, le **Président** lui donne la parole, elle explique que M. **VALLAT** est présent ce soir pour répondre aux questions plus pointues sur ce projet et non pas pour en faire la présentation. Il est le soutien technique de la Municipalité, il était en effet présent pour la présentation de ce préavis avec la commission des bâtiments, mais absent pour la présentation avec la commission des finances.

M. **Kurt TRITTEN** explique que lors de la rédaction du préavis avec la Municipalité M. **VALLAT** répondait aux questions et lors du travail des commissions pour leur rapport M. **VALLAT** devait être présent et que les questions ne doivent pas arriver après et ni durant le vote de ce soir. On vote 370'000 CHF ce soir et peut-être que le rapport des commissions a été faussé par le manque d'information de M. **VALLAT** qui était non présent. Il explique qu'il invitera des spécialistes autres pour venir donner des informations devant le Conseil et pour répondre aux questions. Cette manière ne convient pas.

Le **Président** clôt cette discussion nous votons la modification de l'ordre du jour point par point : Il demande à l'Assemblée de voter pour la nomination d'un membre de la commission des finances :

*Ajout point 6 :*

*Nomination d'un membre pour la commission des finances est acceptée, 3 abstentions.*

Il demande à l'Assemblée de voter pour intervertir l'ordre des préavis :

*Le fait d'intervertir les points à l'ordre du jour est accepté, 22 OUI, 7 NON, 8 abstentions.*

Enfin il demande l'adoption de l'ordre du jour modifié :

*L'ordre du jour modifié est accepté, 5 abstentions.*

### **1. PRÉAVIS N° 4/2020-2021 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 370'000 TTC EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE VD3 SUR LA PARCELLE N°77 PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE**

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande de refuser ce préavis n°4/2020-2021.

Le **Président** donne la parole à la commission des bâtiments. Lecture du rapport de la commission par M. **Claudio GRECO**. La commission recommande de refuser ce préavis n°4/2020-2021.

Le **Président** ouvre la discussion.

La **Syndique**, M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** fait un point de situation sur les deux rapports proposés ce soir, elle remercie les commissions pour leur travail : Un point commun aux deux rapports est la reconnaissance de la nécessité d'une salle de gymnastique à Vich près de l'école actuelle. Nécessité confirmée par le rapport de la direction de l'Ecole de l'Esplanade et par l'AISE.

La commission des bâtiments dit, elle cite « Sur ce choix du type VD3 avec buvette, la commission rejoint la Municipalité et considère qu'il s'agit d'un choix judicieux, le jour où une salle de gymnastique devait être construite à Vich. La parcelle n°77 convient pour la construc-

tion de ce type ... Une salle de gymnastique, ses aménagements internes et externes, ses équipements doivent répondre à un cahier des charges donnés par le Canton. Tous ces éléments sont très normés et nous ne ferons que répondre aux stricts minimums demandés. Ce paragraphe du rapport répond aussi aux interrogations de la commission des finances sur le type de construction choisi ».

Chaque commune de l'AISE s'organise pour avoir en parallèle de l'école, un restaurant scolaire et une UAPE. Une salle de gymnastique est une partie intégrante de l'école. Si un des trois éléments manque, la Commune participe financièrement à ces infrastructures existantes sans aucune contrepartie. A Vich, l'école à 120 élèves, 6 classes de 20 élèves, un restaurant scolaire partiellement financé par l'AISE et une UAPE affiliée au RAT et subventionnée par la FAJE. Pour la salle de gymnastique, les élèves de Vich sont transportés à Coinsins. La Commune participe donc aux heures de gymnastique payées à Coinsins et aux frais de transport des élèves sans contrepartie. Lorsque les nouvelles classes seront construites à Coinsins et Begnins, la capacité maximum du nombre de période de gymnastique de Coinsins sera dépassée. C'est pour cette raison qu'il est demandé aujourd'hui un crédit d'étude pour la construction d'une salle de gymnastique à Vich.

La commission des finances demande de repenser le projet, d'étoffer l'étude et de présenter plusieurs options de constructions possibles avec les analyses de coûts respectifs. C'est justement le sujet du préavis présenté aujourd'hui pour ouvrir la voie à une telle étude. C'est un crédit d'étude et non pas de construction. Donner la possibilité de faire l'analyse pour trouver la meilleure option de construction avec les meilleurs coûts, est le but pour la Municipalité. L'estimation de 4.7 millions doit être affinée selon les options de construction choisie. La Municipalité n'a pas intérêt de dépenser plus que nécessaire sur un investissement. La Municipalité a établi et présenté à la commission des finances une planification des rénovations des bâtiments sur le long terme sur 10 ans. La salle de gymnastique est la seule construction. La planification des rénovations est établie selon le degré d'urgence dû à l'état des bâtiments. La planification financière prévoit d'emprunter pour la construction avec un taux d'intérêt faible. Les taux fixes actuels sur 10 ans peuvent être en-dessous de 1%. Les sorties de trésorerie selon une projection à 10 ans ont été envisagées, pour le remboursement des emprunts. Il en est ressorti que la Commune peut envisager cette construction sans mettre en péril sa situation financière.

#### En conclusion ;

- Il s'agit d'un crédit d'étude et non pas de construction.
- Le montant de 4.7 millions prévu doit être affiné pour aboutir à une valeur finale de construction acceptable.
- La salle de gymnastique sera utilisée par l'école, mais aussi par les habitants de Vich ou des associations, ou pour des événements sportifs. Elle pourrait être louée par la suite et les premiers bénéficiaires seront les habitants de Vich.

M<sup>me</sup> **Teresa VANANTY** explique qu'elle est nouvelle dans ce Conseil et demande si les autres villages participent financièrement à la construction de cette salle de gymnastique, du fait que les enfants viennent sur plusieurs pôles ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** répond que NON, pour l'instant l'AISE à un pot commun aux 10 communes pour participer au financement du loyer des bâtiments et ce loyer est calculé sur la base des périodes d'utilisation de la salle avec une participation de 20 CHF par période de gymnastique. Vich n'a pas participé financièrement à la construction des écoles ou des salles de gymnastique sur les autres communes non plus.

M. **Michel JARRAUD** demande si on connaît le coût pour la Commune pour l'utilisation des autres salles et le coût des transports ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** répond que nous avons un coût total pour les transports (matin, midi et soir) et non pas par course.

M. **Luigi LONGHI** demande sur une année scolaire combien les enfants coûtent en allant faire le sport à Coinsins ? Avec les transports ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** ce montant n'est pas connu. M. **Luigi LONGHI** précise qu'il y a 20 CHF par période d'occupation des salles de gymnastique, qu'il y ait un enfant ou 20. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que l'AISE ne regarde pas si les enfants occupent ou pas la salle elle fait une moyenne de 18 périodes x20 CHF x37 semaines. Le retour sur l'investissement n'est pas significatif. M. **Luigi LONGHI**, en résumé, les charges seront complètement pour Vich, de la construction à l'entretien. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que rien n'est demandé en plus que ce que l'AISE donne, pour nos enfants qui vont dans des infrastructures qui n'existent pas sur Vich, c'est une question de réciprocité. M. **Luigi LONGHI** explique que la salle de gymnastique de Coinsins n'a pas été totalement financée par la Commune, car financée par la famille BERTARELLI. Il trouve que le montant de l'étude est cher.

M. **VALLAT** précise qu'il n'influencera pas les votes de ce soir, il n'est pas architecte du projet, puisque qu'il n'y a pas encore de projet, il est une assistance au maître d'ouvrage. Maintenant c'est une phase de crédit d'étude, qui ira jusqu'aux soumissions rentrées. Si le préavis est accepté, la Municipalité reviendra devant le Conseil avec un préavis vérifié et contrôlé avec des offres d'entreprise, sûres avec un pourcentage de +/- 10%. Ces salles de gymnastique sont très réglementées et la VD3 a des normes strictes à respecter et coûtent passablement cher, la structure du bâtiment fera varier les prix. Pour information, il y a 120 élèves sur 6 classes et selon les normes à partir de 5 classes il faut une salle de gymnastique, qu'il n'y actuellement pas sur Vich.

M. **Cyrille GHISTE** explique qu'il y a un investissement de 4,7 millions, il demande s'il y a eu des recherches sur la fréquentation des élèves de Vich, sur les prix de l'entretien et la possible location de cette salle par d'autres communes ou associations ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que le règlement de l'AISE devrait être modifié et qu'il va être introduit un loyer financier. La perspective de cette salle de gymnastique sera opérationnelle en 2023-2024 et que d'ici là l'AISE aura modifié son règlement et donc ses frais seraient partiellement couverts avec ce loyer financier. A Vich les élèves doivent faire trois périodes de gymnastique par classe, la salle pourrait être utilisée le soir dès 17h et pendant les vacances scolaires.

M. **Cyrille GHISTE** demande quel est le degré d'urgence pour ce crédit d'étude, puisque plusieurs points restent à clarifier ? M. **VALLAT** répond que le degré d'urgence est dû actuellement à un manque de trois salles de gymnastique. A Begnins une double VD5 est également en crédit d'étude et celle qui est prévue à Vich en 2023. Si le préavis n'est pas accepté ce soir, il n'y aura jamais de salle de gymnastique sur Vich.

M<sup>me</sup> **Myriam ISELI** demande quel est l'argument pour mettre une buvette ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** répond que cette buvette est prévue pour les associations ou des groupes d'habitants qui pourront l'utiliser. La demande est déjà là, puisque nous louons le terrain au FC Genolier-Begnins et ils étaient désireux d'un coin rencontre après le sport, c'est sympathique, mais les enfants n'en auront aucun bénéfice. M<sup>me</sup> **Teresa VANANTY** propose de mettre une caravane qui coûtera moins chère plutôt qu'une buvette. Surtout durant cette crise sanitaire, elle trouve également ce projet de salle de gymnastique précipité.

M. **Claudio GRECO** n'a pas pu se prononcer sur l'occupation de cette salle car il n'avait pas les chiffres lors de la préparation du rapport de la commission des bâtiments. Il manque trois salles sur l'AISE, 1'200 enfants qui regroupent tous les niveaux (enfant, primaire et secondaire), c'est 48 classes d'environ 25 élèves qui occuperont la salle 350 périodes sur cinq jours,

ce qui fait un taux d'occupation de 41%. Il y a suffisamment de salles existantes pour ce pourcentage. Sept classes d'enfants ont à disposition une salle entière par semaine, c'est suffisant.

M. **David MARET** pense qu'une salle de gymnastique rend la Commune attractive. Les sociétés locales viennent volontiers occuper ces salles. A Begnins et Le Vaud ils ont déjà deux salles et ils en veulent une troisième. Une Commune de plus de 1000 habitants qui investit pour une salle de gymnastique il y a certainement plus choquant ! Et les finances de la Commune le permettent.

M. **Kurt TRITTEN** pense que les salles de gymnastique à Coinsins, Begnins ou Gland suffisent. Pourquoi ne pas rester avec le bus ou la marche pour se déplacer dans ces salles ! Les joggeurs passent dans nos forêts, les enfants peuvent également se déplacer différemment. La Municipalité n'a pas répondu pour les coûts du Tilleul, de l'église, de l'ancienne salle communale et de l'ancienne laiterie et si elle pense que c'est urgent, comme le discours de M. **VALLAT**, que les autorités participent financièrement !

M. **Luigi LONGHI** précise que les écoles ont fermé sur le haut, comme Marchissy, et ce sont les communes du bas qui doivent investir pour les salles de gymnastique. Les enfants passent leur journée dans le bus, ceux qui habitent sur le haut en ont témoigné. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que les enfants du haut restent en haut 1-4P restent ou à Bassins ou à St-George, par la suite en 5, 6, 7 et 8P, ils se rendent à Le Vaud. Ceux du bas viennent de Coinsins, Duillier, Begnins et Vich. Ce qui regroupe tous les villages haut et bas, c'est le secondaire et c'est sur Begnins.

Le **Président** souhaiterait interrompre ces discussions, il laisse encore la possibilité à deux questions :

M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** précise qu'avec le préavis on nous propose une salle de gymnastique, notre forum est construit également pour faire des fêtes etc. Sur l'extérieur, il y a une vue magnifique, donc cette nouvelle salle de gymnastique va boucher la vue ! Elle va également nous obliger à garder une certaine structure, pour être en harmonie avec le forum. L'emplacement de cette salle est peut-être à revoir, car en plus il y aura une partie enterrée qui coûtera plus cher. Aux Gaudenies ou sur l'emplacement actuel des pompiers ? M. **Jean-Claude BISSAT** explique que l'idée de mettre ce bâtiment ailleurs demandera plus d'investissement : si on le met au pompier/voirie, il faudra les déplacer. La vue ne sera pas détériorée, car cette salle sera semi-enterrée. L'investissement sportif, les associations sportives qui cherchent des lieux pour s'entraîner, ceci demande un esprit d'ouverture auprès des habitants. Les Communes avoisinantes possédant des salles de gymnastique le savent très bien qu'en retour il n'y a pas un grand rendement, mais c'est une mise à disposition des locaux pour les associations.

M. **Marcel MIESEN** ajoute des chiffres, ce bâtiment est le plus cher que l'on puisse imaginer, car enterré, car VD3, le VD2 serait suffisant légalement et coûterait moins cher. Le coût de 4,7 millions sera amorti en 30 ans, c'est 160'000 CHF par an et c'est deux points et demi d'impôt. Si la Municipalité fait toutes les rénovations prévues sur ces 10 prochaines années avec cette salle, les impôts augmenteront de quatre points sept.

M<sup>me</sup> **Teresa VANANTY** trouve que c'est sympathique de pouvoir partager des endroits avec le sport, pourquoi ne pas construire une piscine ou une patinoire ? Le **Président**, M. **Roger BRAND**, en tant que délégué de Région Nyon, explique que les autres communes ont déjà ces projets-là et ils se battent entre eux.

Le **Président** clôt la discussion et nous passons au vote :

*Le Préavis n°4/2020-2021 est refusé 5 OUI, 27 NON, 7 abstentions*

M. **Charles de MESTRAL** explique, en s'adressant directement à la Syndique, qu'il a voté contre le préavis, mais qu'il n'est pas contre la salle de gymnastique, mais qu'il partage le sentiment de la commission des finances pour se laisser du temps et avoir plus de précisions.

M. **VALLAT** quitte la séance.

## **2. PRÉAVIS N° 7/2019-2020 - ADHÉSION AU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DE LA RÉGION NYONNAISE (DISREN) POUR LA PÉRIODE 2020-2025**

Le **Président** donne la parole à la commission des affaires régionales. Lecture du rapport de la commission par M. **Bernard HORNUNG**. La commission recommande de refuser ce préavis n°7/2019-2020.

Le **Président** donne la parole à un membre de la commission des affaires régionales pour une lecture d'un rapport de minorité. L'Assemblée s'étonne de ne pas l'avoir reçu avant ce soir, le **Président** précise que lui l'a reçu 48 heures avant la séance du Conseil Général, comme indiqué dans notre règlement. Lecture du rapport de minorité par M<sup>me</sup> **Joëlle BRAND**.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande de refuser ce préavis n°7/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Philippe MUNDLER** en tant que nouvel élu explique qu'il y a une chose qui l'a frappé, c'est de constater à quel point le DISREN et Région Nyon divise de façon émotionnelle l'Assemblée. Il a donc fait des recherches avec son regard neuf.

Depuis son lancement en 2017, 17 projets ont été financés par le DISREN, ce qui démontre une efficacité du dispositif. Le fonctionnement global de Région Nyon et du DISREN a toujours été la cible de critiques et selon lui elles sont parfois justifiées, mais il pense que les choses évoluent dans le bon sens.

Le 20 juin 2019, M. **Pierre WAHLEN** a déposé une motion pour l'élaboration d'un règlement visant à mieux encadrer le DISREN. Cette motion n'excusait pas les erreurs du passé, mais était tournée vers l'avenir, en définissant un cadre pour rendre plus transparent les choix des projets, les procédures, le budget et la définition des cercles porteurs. Chaque projet est examiné par deux commissions, une commission ad'hoc et une commission permanente des investissements régionaux, cette dernière a deux rôles :

- commission consultative par le CODIR en amont des projets, elle peut préavisier sur la régionalité des projets.
- commission permanente garante du respect des règles fixées pour les projets d'intérêt régional. Elle rapporte sur tous les préavis DISREN à côté des commissions ad'hoc.

Le cadre étant mieux défini et pour revenir à Vich, il paraît évident que nous ne pourrions jamais bénéficier directement du DISREN, car il est difficile d'imaginer un projet d'envergure régionale, c'est le cas de la majorité des communes du district. Le bénéfice que l'on peut en retirer est indirect et difficilement quantifiable, mais présent.

En résumé, pour que le DISREN fonctionne il est nécessaire que la plupart des communes y participent, si ce n'était pas le cas le DISREN n'existerait plus. La Municipalité pense que d'y adhérer, c'est mettre une pierre à l'édifice plus importante que ce que nous faisons actuellement en ne participant qu'aux projets qui nous intéressent. C'est pourquoi la Municipalité soutient l'adhésion au DISREN jusqu'en 2025.

Le **Président** ouvre la discussion :

M. **Charles de MESTRAL** explique que la Région Nyon affecte notre regard que nous avons sur l'adhésion au DISREN, il fait donc une parenthèse explicative. Il pense que cette organisation sur les 15 prochaines années disparaîtra ! Quatre communes ont quitté Région Nyon, soit 10% de l'effectif et aucune ne semble avoir de regrets et n'ont pas redemandé leur adhésion, se sont Commugny, Prangins, Chésereux et Bogis-Bossey.

Le départ de Prangins est important, elle s'est retirée, c'est une commune au cœur géographique de cette organisation, c'est 5'000 habitants, le musée national Suisse, un aéroport et des valeurs immobilières des plus élevées du district avec Crans. La nouvelle constitution vaudoise a été mise en place après la création de Région Nyon, cette nouvelle constitution ne fait aucune place à un 4<sup>ème</sup> étage administratif. Il a vérifié que la dernière constitution ne voulait pas ce dernier étage. La responsable du service des communes du Canton a affirmé que ses services juridiques avaient de sérieux problèmes, Région Nyon est en déficit systématiquement. Entre autres à cause de la perte des cotisations due au départ des quatre communes, il faudra certainement qu'elle augmente les cotisations. Il y a des points positifs, un bon nombre de réalisations de projets, la pierre angulaire de cette organisation : la justice, l'équité, le fair-play et la solidarité. Il serait injuste que les vichois puissent profiter des projets de Région Nyon sans y participer financièrement.

Il trouve dommage la forme du préavis qui contient trop de copier-coller. La notion de fair-play est un argument puissant, cela étant, tant que la Municipalité continue de participer aux projets présentés par Région Nyon, il serait préférable de maintenir le statu quo et de refuser l'adhésion au DISREN.

Le président de Région Nyon qui est le Syndic de Gland, a expliqué que l'absence de Vich dans la Région Nyon coûte cher et c'est grâce aux trois communes qui n'y adhèrent pas qu'il faut que les rapports vantent les mérites des projets encore plus que dans son habitude, pour les rendre attractifs. Cette configuration d'être dans Région Nyon, mais pas au DISREN est pareille pour les communes de Longirod ou encore de Gingins.

M. **Philippe MUNDLER** corrige en indiquant que Gingins adhère au DISREN depuis le 17 juin 2020. Il explique que le copier-coller est voulu, car comme le règlement est en cours d'établissement, il fallait une directive pour que toutes les communes aient le même préavis à présenter. M. **Charles de MESTRAL** répond que dans ce cas-là, il aurait fallu citer les sources des copier-coller, pour éviter des incompréhensions.

M<sup>me</sup> **Teresa VANANTY** demande si les projets du DISREN ne peuvent pas être estimés au cas par cas. M. **Philippe MUNDLER** répond que c'est ce qui se passe maintenant. M. **Roger BRAND** complète que la Commune de Vich ne participe qu'à la fin du projet.

M. **Kurt TRITTEN** indique que le DISREN est anticonstitutionnel, il n'est pas inscrit dans la constitution de notre Canton, c'est pour faciliter l'administration de Lausanne que le DISREN existe. Il demande si la Commune a bénéficié d'une contribution de la part des autres communes et de Région Nyon pour la rénovation des routes et des égouts ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** répond que ce n'est pas de la compétence de Région Nyon, mais du Canton ; pour exemple des subventions pour les routes ont été perçues.

M. **Stéphane DEMUYNCK** demande pourquoi la salle de gymnastique ne pourrait pas entrer dans les projets du DISREN puisque ceci concerne plusieurs communes ? M. **Philippe MUNDLER** explique que Région Nyon n'a financé aucune salle de gymnastique, donc pourquoi elle le ferait pour Vich. M. **Roger BRAND** précise que les projets scolaires sont de la compétence de l'AISE et pilotés par l'AISE, ce n'est pas régional.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote. M. **Thierry ROLLINET** demande le vote par bulletin secret, sa demande est soutenue par cinq membres.

Nous passons au vote à bulletin secret. Les **scrutatrices** distribuent les bulletins et les récupèrent dans l'urne. Nous procédons au dépouillement.

*Le Préavis n°7/2019-2020 est refusé 29 NON, 9 OUI et 6 abstentions*

### **3. PRÉAVIS N°2/2020-2021 – RÉVISION DES STATUTS DE L'ORPC.**

Le **Président** donne la parole à la commission de la révision des statuts ORPC. Lecture du rapport de la commission par M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH**. La commission recommande d'accepter le préavis n°2/2020-2021.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°2/2020-2021 est accepté à la forte majorité des votants, 4 abstentions*

### **4. PRÉAVIS N° 3/2020-2021 – BUDGET DU MÉNAGE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2021.**

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°3/2020-2021.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Kurt TRITTEN** demande si les revenus non-récurrents sont budgétés et à combien ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que les revenus non-récurrents, tels que les droits de mutation, gain sur les biens immobiliers ont été calculé par une moyenne arithmétique des trois dernières années. Ceci évite toute interprétation.

*Le Préavis n°3/2020-2021 est accepté à la forte majorité des votants, 1 abstention*

## 5. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INITIATIVE DE M. KURT TRITTEN.

M<sup>me</sup> Antonella SALAMIN nous lit les conclusions de la réponse de la Municipalité, que chaque conseiller a reçue par courrier.

M. Charles de MESTRAL explique qu'il aurait fallu consulter la commission fédérale d'électricité, pour clarifier et donner réponse à l'interpellation de M. Kurt TRITTEN.

Il revient sur la forme dont a été traitée l'initiative. Il a vérifié les droits des conseillers sur une initiative, un postulat ou une interpellation, une motion. Ce droit peut se faire valoir en tout temps et par tous les conseillers généraux. Deux autorités peuvent modifier le libellé d'une initiative, dans ce cas précis, soit M. Kurt TRITTEN, soit le Conseil lui-même, qui au regard du libellé, refuse de rentrer en matière sur l'intervention de M. TRITTEN et personne d'autre. La Municipalité et le Président avaient raison de s'interroger sur le libellé, M. TRITTEN qui avait déposé, selon lui, une motion, qui est devenue une interpellation. C'est décourageant, car la Municipalité a plus besoin du Conseil Général que l'inverse. Un Conseil Général sans président, c'est possible, mais un Président sans Conseil Général, c'est beaucoup plus difficile.

M. le Président, Roger BRAND répond que cette modification du libellé vient de M<sup>me</sup> Le Préfet qui a décidé de modifier cette motion et de la recevoir comme une interpellation et ceci est écrit dans un email. M. Charles de MESTRAL explique qu'elle n'en a aucun droit.

M. Kurt TRITTEN remercie la Municipalité de sa réponse. Il a mis une motion car c'est plus important, c'est une augmentation de 4% de courant électrique pour l'an prochain. A Morges la Romande Energie baisse de 1.5%. Les taxes cantonales augmentent de 0.20 à 0.62 centimes c'est une augmentation de 300%. Les prix pratiqués par la SEIC, c'est la commission fédérale de l'électricité qui surveille les prix et les tarifs de notre région. Il trouve que nous payons une somme que Berne décide ! Le prix de la consommation de l'électricité c'est de la bourse, de l'offre et de la demande. Il a longtemps travaillé dans la bourse en étant banquier. C'est M. GISIGER qui décide quand on doit acheter. Les taxes communales, c'est nous qui pouvons en fixer le prix, les taxes cantonales sont fixées par le Grand Conseil et les taxes fédérales sont fixées par la Confédération. Sur ces points la plupart nous échappent et ne sont pas de notre ressort. Le délégué de la Commune au conseil d'administration pour la SEIC n'a quasi rien à défendre. Nous sommes mis devant le fait accompli. Il faudrait revenir sur ces monopoles étatiques, pour voir ce que la Commune pourrait maîtriser en plus.

Le Président explique que nous avons de la chance de pouvoir avoir du choix, car dans certains cantons, c'est un monopole avec une seule société.

M. Luigi LONGHI propose de faire un tableau comparatif avec les consommations des autres communes et comparer les différentes sociétés d'électricité pour pouvoir se rendre compte des tarifs intéressants.

## 6. NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES FINANCES (*POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR EN SÉANCE*).

Le Président demande des candidats. M. André JAQUET se propose.

M. André JAQUET est élu par applaudissement
---

## 7. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

M<sup>me</sup> Antonella SALAMIN annonce les prochains préavis connus :

- Crédit d'étude pour le bouclage du plan de quartier (PQ) de l'Eglise.
- Crédit d'étude pour la rénovation de la maison des Tilleuls.
- Règlement sur les jours, les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.
- Rapport des commissions des bâtiments et de gestion sur le bâtiment Forum des Pralies.

M. Luigi LONGHI a aperçu sur Facebook des promoteurs pour ce quartier, il demande si déjà quelque chose est lancé ? M. Richard STOECKLIN explique que c'est le bouclage de la distribution d'eau. Il y avait une déficience sur les bornes à incendie pour les immeubles et les bâtiments de la Grand'Rue. Les entreprises vont profiter des travaux autour de l'Eglise pour faire le bouclage et remettre des bornes hydrantes, pour la sécurité incendie des bâtiments de la Grand'Rue. Le bouclage est en fait une réparation d'un circuit d'eau à un autre qui boucle le circuit d'eau.

## 8. DIVERS

### ➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**Elections 2021** : Constitution du Conseil Communal et renouvellement de l'exécutif.

Les dates sont disponibles sur le site de la Commune : [www.vich.ch](http://www.vich.ch)

- **18.01.2021** : dépôt des listes jusqu'à midi, pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection  
Une liste d'entente a été ouverte le 01.12.2020, elle est disponible et est à disposition ce soir pour l'inscription vers M<sup>me</sup> Patricia AUDETAT. La liste pour les Municipales est disponible au greffe.
- **07.03.2021** : 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue, pour le Conseil Communal et la Municipalité
- **09.03.2021** : dépôt des listes jusqu'à midi, pour le 2<sup>ème</sup> tour
- **28.03.2021** : 2<sup>ème</sup> tour à la majorité relative, pour le Conseil Communal et la Municipalité
- **06.04.2021** : dépôt de listes jusqu'à midi, pour l'élection du/de la Syndic-que.
- **25.04.2021** : 1<sup>er</sup> tour de l'élection du/de la Syndic-que.
- **27.04.2021** : dépôt des listes jusqu'à midi, pour le 2<sup>ème</sup> tour
- **16.05.2021** : 2<sup>ème</sup> tour de l'élection du/de la Syndic-que

Explications sur [www.pour-ma-commune.ch](http://www.pour-ma-commune.ch)

M<sup>me</sup> Antonella SALAMIN annonce qu'à cause de la COVID-19, il y a eu l'annulation de la sortie des aînés. En compensation, des produits locaux leur ont été distribués à leur domicile.

Par une action en faveur de la mobilité, sur présentation d'un abonnement, la Municipalité a fait un versement bancaire en retour de 60 CHF. Comme il n'était plus possible de passer par le greffe, tout a été fait par courrier postal.

La Municipalité a déterminé une zone de forte affluence sur la demande du Canton et sur ces zones le port du masque est obligatoire : Centre de tri, école, UAPE, administration communale, place de jeux et arrêt de bus.

Les séances du Conseil 2021 :

Conseil Général (CG) :

16.03.2021

22.06.2021

Conseil Communal (CC) :

05.10.2021

07.12.2021

### ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** répond aux questions posées lors de la séance d'informations de communes du 1<sup>er</sup> décembre. Il explique que le bureau de vote actuel dépouillera les élections, même s'il se présente au Conseil Communal. Seules les personnes qui se présentent à la Municipalité ne pourront pas participer au dépouillement. Le bureau actuel reste en fonction jusqu'au 30 juin 2021.

L'assermentation se fera le 25 mai 2021 à 19h00 par M<sup>me</sup> **Le Préfet**. La Municipalité et les conseillers communaux seront assermentés par M<sup>me</sup> **Le Préfet** et le/la Président-e, ainsi que le/la Secrétaire seront élus. Les conseillers communaux absents ce 25 mai seront assermentés par le **Président** du Conseil Communal, lors de la prochaine séance.

M. **Charles de MESTRAL** trouve qu'il y a eu peu d'inscrits à la suite de la séance d'information de communes du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et la semaine suivante, il n'y a eu qu'un seul inscrit, lui. Les 52 membres à trouver reste difficile et le poste de suppléant est difficile à accepter, car il n'a rien à dire et ne participe à rien, il doit juste attendre. Il ne voulait pas trop participer au Conseil Communal car le **Président** pourra nommer des membres pour remplir les commissions et il ne voudrait pas que ceci lui arrive et trouve cette démarche désagréable. Mais nous sommes en Suisse et non en Corée du Nord, il nous explique une anecdote de sa tante au Conseil Communal de Féchy absente lors d'un conseil et n'aimant pas vraiment les chiffres avait été nommée par le président dans la commission des finances, elle n'a jamais participé à aucune séance des commissions. Au Conseil suivant, le Président a tout de suite remarqué son erreur. Il se souvient, que cette situation lui était arrivée, lorsqu'il était président, il avait nommé M. **Luigi LONGHI** pour une commission et qu'il l'avait regardé intensément dans l'Assemblée et que M. **Luigi LONGHI** lui avait souri en acceptant. Il pense que ceci n'arrivera pas dans le Conseil Communal et il faut que la population aille s'inscrire. Le **Président** explique que même dans un Conseil Général, le Président pouvait désigner des membres dans une commission, la différence est que le travail dans les commissions est considéré comme plus important, car les membres sont élus par la population. Tous les membres participeront d'une manière ou d'une autre à une commission ou une délégation. Les 40 conseillers et 12 suppléants de prévus dans le préavis, il n'aura certainement pas les 52 membres élus à la majorité au 1<sup>er</sup> tour. Le fait qu'il y ait un 2<sup>e</sup> tour, les inscrits en supplémentaire et élu avec la majorité relative deviendront d'office des suppléants.

Le **Président** demande si les jetons de présence sont toujours destinés à l'association des Cartons du Cœur de Gland. M<sup>me</sup> **Anita SANTOS-KOCHER** propose l'association des familles du Quart-Monde. Le **Président** propose de diviser la somme finale et de donner la moitié à chacun.

La destination des jetons de présence 2020 sera à 50% pour les Cartons du Cœur de Gland et de 50% pour l'association des familles du Quart-Monde.

➤ **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

M. **Thierry ROLLINET** vu le coup dur donné au DISREN, il demande au prochain Conseil Général de proposer de rester ou de sortir de Région Nyon. Pour ceci, il faut lancer une initiative, une motion doit être rédigée à ce sujet pour le Conseil du mois de mars.

M. **Bernard GEHRI** quitte la Commune de Vich et participe à son dernier Conseil Général. Il souhaite une bonne continuation aux membres.

M. **Bernard HORNUNG** revient sur la journée des aînés. Sa femme et lui ont eu le plaisir de recevoir la Syndique à domicile et ont reçu un panier artisanal.

Le **Président** souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et annonce la prochaine séance du Conseil le 16 mars 2021.

➤ **CONTRE-APPEL**

Le **Président** dispense l'Assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le **Président** clôt la séance à 22h30.

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Roger Brand



La Secrétaire  
Valérie Zeender

